

Les Cervidés

Le rôle du cervidé dans les milieux naturels

Le cerf est un animal de milieu ouvert qui aime les abords forestiers. La forêt est devenue son refuge. Le chevreuil se nourrit principalement en forêt mais ne dédaigne pas ses abords. Ils jouent un rôle essentiel dans le maintien de la strate herbacée en disséminant les graines par le biais de leur pelage et leurs excréments. Cette dispersion des graines sur de longues distances joue un rôle majeur dans la dynamique forestière.



Photo E. Spataro

Les cervidés aujourd'hui

Que ce soit pour le chevreuil ou le cerf, la problématique des effectifs est comparable. A l'instar des sangliers (x12,9) la population des chevreuils a été multipliée par 9,4 et celle du cerf par 8,7 en 40 ans.

Nous héritons donc d'une situation chaotique, orchestrée par le monde de la chasse.

En effet, comme en témoigne les articles des revues cynégétiques, dès les années 80 du 20^{ème} siècle les chasseurs ont décidé de développer la chasse aux grands ongulés. Ce développement s'est traduit, entre autre, par l'introduction d'animaux dans les zones de chasse, et là où ils n'étaient pas présents.

L'augmentation depuis 40 ans des populations de cervidés suit celle des sangliers, et procède des mêmes pratiques : lâchers d'animaux, nourrissage et manipulation génétique.

Concernant le cerf, les chasseurs ont donc introduit des animaux au génome modifié, donnant des individus plus massifs, aux bois plus développés. Pour saisir la réalité de la situation d'aujourd'hui il faut bien sûr trouver les informations qui restent la plupart du temps discrètes, voire confidentielles.

Ainsi un article de la revue « Plaisirs de la chasse » de février 2014 est à ce titre démonstratif :

« [...] le cas de *Cervus elaphus scotticus* est intéressant. Cette sous espèce distincte de par sa carte d'identité ADNmit est souvent retrouvée hors de ces frontières originelles, de par la volonté des acheteurs désireux de « renouveler le sang » des petits cerfs de pays ! Du modèle initial au faible gabarit et au trophée très moyen, il a été sorti un modèle « export » réalisé dans les laboratoires de Woorburn Abbey [...] Sans que la manipulation soit parfaitement connue, les amateurs achètent et importent des cerfs caractéristiques aux empaumures multipointes, surabondantes. Les individus ayant vingt andouillers, voire beaucoup plus sont fréquents, et c'est le but recherché pour le commerce. [...] Avec une masse musculaire de 230/250 kg, le modèle « export » est joli comme une nageuse soviétique des années 1980. Quelques exemplaires apparurent dans le département de l'Aube [...] un autre exemplaire a été démasqué dans la Marne. Parmi les premiers sujets français, un cerf de Lozère, classé lui aussi, aurait la même origine, [...] L'introduction de cette sous-espèce écossaise pourrait polluer génétiquement la sous espèce européenne continentale. [...] Nous pouvons avec nos populations locales, et sans aucun risque de pollution génétique, obtenir des cerfs de fort belle tenue, mais, il faut un minimum de dix à douze ans de patience, et non pas cinq comme **chez les éleveurs industriels producteurs de cerfs de chasse.** »

La situation des populations de cervidés, cerfs comme chevreuils (les effectifs de chevreuil ont été développés artificiellement par de nombreuses introductions) est aujourd'hui irrationnelle, construite pour des intérêts commerciaux en vue de favoriser la chasse-loisir.

Ces populations animales disparates peinent parfois à s'adapter aux modes de pressions de chasse, et peuvent adopter des comportements insolites : des conduites de stress renforçant notamment les atteintes aux végétaux, des concentrations dans des zones de quiétudes non chassées...

Les pratiques de chasse perturbent les biotopes et les moeurs des animaux. Cette gestion a pour conséquence de déstabiliser et désorganiser les milieux, tant sur le plan de la faune que de la flore.

Afin de s'assurer de la présence des animaux, et de plaire aux actionnaires venus pour tuer, les gestionnaires des territoires de chasse alimentent ceux-ci en animaux. Or les cerfs ont tendance à fuir les zones de chasse, et se concentrer dans des zones de quiétude, créant des problèmes aux forestiers, qui demandent alors aux chasseurs d'intervenir...

Par ailleurs, la politique de production forestière prend, dans certains secteurs, un caractère productiviste qui pourrait être incompatible avec l'équilibre et la présence des cervidés. En effet l'Office National des Forêts semble s'engager dans le développement d'une politique de rentabilité économique, souhaitant optimiser sa filière bois, par la « culture » de jeunes plants, sur un modèle quasi agronomique. Cela engendre des pratiques peu compatibles avec la présence des cervidés, qu'ils accusent de compromettre ces pratiques de régénération. En effet, le cerf apprécie les jeunes plants forestiers et l'on reproche l'abrutissement au chevreuil.

Parallèlement toutefois, des mesures semblent en cours d'étude, notamment par la création de zones ouvertes en milieu forestier, afin de donner aux animaux une source d'alimentation.

Si nous souhaitons trouver un équilibre entre la présence des animaux et les activités humaines, en respectant la nature et les biotopes, nous devons analyser et étudier les différentes configurations en fonction des territoires, de leurs particularités et de leurs diversités.

Naturellement, les effectifs des populations animales fluctuent. Le nombre d'individus augmente, puis se développent des pathologies qui réduisent les populations. La présence des prédateurs stabilise ces évolutions.

Mais la réalité de notre société ne tolère pas ces variations, c'est pourquoi nous devons mettre en place un dispositif de surveillance des ratios naissances/mortalités.



Photo F.Darlot

Ce dispositif est à concevoir, il doit intégrer tous les paramètres permettant la construction d'outils de visibilité avec une variabilité la mieux maîtrisée, prenant en compte les naissances, la mortalité, les ressources, etc...

Comme référence, nous savons que dans les zones non chassées où les prédateurs naturels sont présents la densité des cerfs est de 2 à 5 individus pour 100 hectares.

Dans les montagnes Vosgiennes par exemple nous comptons 5 cerfs au 100 hectares.

Selon les professionnels de la filière bois, au delà de cette densité on peut rencontrer des problèmes de régénération forestière.

Notamment dans les zones chassées on peut trouver une densité de 15 cerfs pour 100 hectares.

Nos propositions :

- **stopper la chasse**, et donc toutes les manipulations en faveur des activités cynégétiques.

- **dresser un bilan /état des lieux des territoires**, en fonction de leurs particularités, en découpant les régions en zones de 1000 ha, intégrant un historique de la présence des cervidés, et éventuellement de leurs prédateurs.

- **faire des propositions d'intervention** en cas de problème avéré, dans les cas de déséquilibre notoire des effectifs par exemple, en privilégiant les déplacements d'individus, l'utilisation de produits stérilisants, et si nécessaire, après concertation, en procédant par des tirs sélectifs afin de rétablir dès que possible un ratio adapté.

- pour le chevreuil, il conviendra de favoriser le développement des populations de lynx partout où son implantation est possible. Mais le taux de mortalité du chevreuil est important et les conséquences du réchauffement climatique sur la végétation pourrait à l'avenir affecter son taux de reproduction. De plus certaines techniques répulsives existent pour limiter les risques de dégâts sur les végétaux.

- **mettre en place un observatoire des populations**, en prenant des décisions conformes à chaque situation.

- **organiser un dialogue entre l'ONF et les naturalistes** en charge des équilibres faunistiques, et protéger les régénérations forestières par des clôtures de parcelles comme cela se fait dans les grands massifs forestiers

- **créer des outils de mesure et de surveillance**, sur la base d'indices et de critères liés aux particularités de territoires, afin d'organiser le suivi et le contrôle des populations :

Recherche d'indices de zone sur la base de critères

1a. Zone forestière exploitée : type d'exploitation et d'attente de rendement forestiers	1b. Zone non exploitée
2a. Zone fréquentée par le public	2b. Zone non fréquentée
3a. Zone de présence des prédateurs	3b. Zone sans prédateurs
4a. Zone chassée	4b. Zone non chassée
5a. Zone à ressource alimentaire	5b. Zone à faible ressource alimentaire

Dans la perspective d'un arrêt de la chasse et de son cortège de nuisances, il convient donc dans un premier temps de faire un état des lieux de la situation faunistique dans chaque territoire, par une comptabilisation quantitative et qualitative des effectifs, et en établissant une cartographie des lieux d'implantation et de circulation des groupes de cervidés, de construire et peaufiner un outil d'indices tel qu'il est ébauché ci dessus.

Il est impératif enfin de trouver un accord raisonnable avec l'ONF et les gestionnaires d'espaces forestiers, avec la collaboration du ministère de l'agriculture et de la forêt ainsi que la participation de naturalistes experts, sur la question d'un « indice de densité » de présence animale. Cet indice prendra en compte les différents aspects en jeu : configuration géo-écologique, ressources, naissances, mortalités, état sanitaire des populations, maintien des équilibres de la biodiversité, évolutions prévisibles, ainsi que les attentes des gestionnaires de la filière bois.

En fonction des critères pris en compte **des mesures seront proposées pour un maintien des équilibres retenus.**

Toute intervention doit donc être précédée :

- d'une analyse et un état des lieux des spécificités du territoire

- d'une analyse et un état des lieux de la situation de la population animale intégrant l'historique de son implantation

- d'une étude des caractéristiques des types d'intervention proposées.

L'instance Régionale prendra la décision définitive, celle-ci pourra faire l'objet d'un recours argumenté.

Ces mesures, qui seront prises dans un esprit de non agression, s'adaptant aux particularités présentes; pourront aller jusqu'à des tirs sélectifs. Ceux-ci seront toutefois effectués par des professionnels entourés de naturalistes, et les conditions respecteront les lois naturelles (en se substituant au choix qu'aurait fait le prédateur naturel) et privilégieront la réduction du stress sur les animaux.